



AMASSA

Ensemble



BULLETIN MUNICIPAL DE REBENACQ

Tél : 05 59 05 54 63

mairie@rebenacq.com

SPECIAL AOÛT 2018

www.rebenacq.com

Le mot du maire

Notre village vient de subir ce 16 juillet un orage d'une violence jamais connue de mémoire de Rébénacquois.

Je me réjouis qu'il n'y ait aucune victime. Mes pensées de maire vont à tous les habitants proches du Nééz, d'un petit affluent ou d'un flanc de versant, qui ont eu à subir les ravages des eaux. Tout le village n'a pas été affecté, mais dans certaines maisons les dégâts sont vraiment très importants, certains ont eu jusqu'à 1,50 m d'eau dans leur habitation.

Les autorités (pompiers, préfecture) ont été alertées immédiatement. Les pompiers ont dû partager leurs efforts en tenant compte d'autres communes du secteur frappées également par l'orage et également d'un incendie survenu à Sévignacq.

Les dégâts sont très importants sur notre voirie. Comme vous avez pu le constater, un empierrement d'urgence a été réalisé : le soir même, les routes étaient à nouveau ouvertes. Nos remerciements vont aux municipalités de Louvie-Juzon, Arudy, Laruns, et Pau : cette dernière a mis à notre disposition deux équipes (voirie et réseaux) durant 10 jours afin de nettoyer buses et réseaux d'assainissement et d'eau pluviale, appuyés durant une matinée par la société Suez. Notre reconnaissance également aux entreprises Soubercaze et Gaspé qui ont mis à notre disposition des moyens humains et mécaniques pour que cette réfection de voirie soit accomplie dans les délais les plus brefs, sous la supervision des adjoints. L'empierrement est provisoire, la réfection définitive demande devis précis et subventions appropriées. Nos remerciements également à la CCVO pour son aide (notamment les bennes mises à disposition).

Ce moment difficile a été l'occasion d'un fort mouvement spontané de solidarité. Un grand merci à tous ceux qui se sont ainsi dévoués pour que tel voisin, ou telle famille en difficulté, puisse retrouver un usage minimal de son habitation.

Il m'est impossible dans ces cas-là d'être présent autant qu'il le faudrait auprès de chacun : il a fallu agir en fonction des maisons les plus touchées, des urgences de voirie, des contacts pour informer puis insister auprès des autorités ou administrations concernées. Croyez bien que, tant de mon côté que de la part de tous les membres du Conseil qui étaient sur le terrain, c'est un souci d'équité et de service qui a prévalu. Nous sommes conscients que cela n'a pu correspondre à toutes vos attentes ni répondre à toutes les demandes. N'hésitez pas à contacter le secrétariat de mairie pour signaler toute difficulté que la Commune pourrait aider à résoudre.

Pour l'avenir, les discussions appropriées se poursuivront – elles ont déjà commencé – tant avec la CCVO qui a la compétence pour la gestion des eaux via la structure Gemmapi, qu'avec la préfecture pour une réflexion plus globale sur le bassin versant du Nééz, en concertation pour l'aval avec Buzy, Gan et Jurançon.

Bon courage à tous pour la suite de la remise en état.

Alain Sanz

Reconnaissance en catastrophe naturelle et calamité agricole

La préfecture a été saisie dès le mercredi pour constituer un dossier de reconnaissance en catastrophe naturelle et calamité agricole. Elle a donc commencé à réunir les pièces nécessaires à un tel dossier. Le Conseil municipal s'est réuni le vendredi 27 pour appuyer cette démarche, comme il est de règle, et avaliser les demandes de subventions pour voirie. Météo-France confirme qu'il est tombé 150 mm d'eau au m² vers Buzy. Les informations dont nous disposons indiquent que cette reconnaissance dépend d'une commission interministérielle qui se réunira à la mi-septembre.

Catastrophe naturelle : Pour les habitants dont le contrat prévoit la clause inondations, cette déclaration ne change guère les choses, éventuellement le montant de la franchise. Cette reconnaissance permet par contre que soient couverts les dégâts pour ceux dont le contrat ne prévoit pas cette clause. Il est prudent de faire la déclaration d'assurance au plus tôt.

Attention : les informations qui paraissent ces jours-ci dans la presse pour une reconnaissance acquise en catastrophe naturelle concernent l'orage des 12-13 juin.

Calamité agricole : nous nous efforçons d'obtenir des précisions sur cette procédure. Il est conseillé de garder un maximum de justificatifs, photos etc, pour constituer les dossiers individuels Calamités Agricoles, à déposer en fonction des arrêtés. D'autres précisions seront apportées dans Amassa de Septembre.

Pratique

* Les bennes disposées place de la Mairie, route de Laruns et près du bâtiment Husté pour recueillir les gravats et objets à jeter ont été mises à notre disposition rapidement par la CCVO que nous remercions vivement.

* L'eau fournie aux habitations de notre commune provient de Pédéhourat (au pied du Rey). Elle n'est pas affectée par les événements survenant à Rébénacq. Contrairement à une rumeur qui a circulé, elle est restée potable : la turbidité constatée juste après l'orage était sans conséquence sanitaire, elle s'est dissipée très rapidement.

* Certains travaux de voirie antérieurement programmés et validés par le Conseil vont être effectués comme prévu dans les semaines ou mois qui viennent. N'en soyez pas surpris : il n'est pas possible de les « déporter » vers les routes récemment abîmées, car les subventions se font sur des dossiers précis et ne pourraient être attribuées sur des travaux qui seraient terminés. Une annulation de travaux entraînerait en outre pour la commune des frais de dédit, non souhaitables alors qu'il faut au contraire faire le maximum avec l'argent disponible. L'urgence a été assumée par un empierrement comme expliqué dans le Mot du Maire.



Photo F.G.



Photo J.P.V.

Chez nos voisins

Comme vous l'avez appris, Gan a également été sévèrement touché, le cumul du ruissellement des versants provoquant un afflux d'eau considérable en aval. Une rumeur a circulé sur le bassin d'écrêtement, elle est inexacte : il a joué son rôle et a résisté mais la quantité d'eau à évacuer était véritablement exceptionnelle.